



LE COMITE DE DIRECTION DE LA POLICE DU CHABLAIS VAUDOIS

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 14 novembre 2019, le Conseil intercommunal de la Police du Chablais vaudois a pris la décisions suivante :

Adoption du préavis No 2019-05 - Renouvellement du Système d'information central des polices vaudoises : Projet ODYSSEE

et a décidé :

- **D'AUTORISER** le Comité de Direction d'utiliser le « Fonds de réserve : achat matériel » pour un montant de CHF 500'000.- TTC pour couvrir les coûts du remplacement des outils informatiques JEP, SINAP et Graphite du Corps de police ;
- **DE PORTER** au budget 2023 le solde pour le règlement final du Projet Odyssee ;
- **D'AUTORISER** le Comité de direction de signer la convention de projet pour la mise en œuvre du nouveau système d'information central de Police ODYSSEE

Les électeurs peuvent consulter cette décision auprès du Greffe municipal de chaque commune. Elle est susceptible de référendum. Le référendum doit être annoncé par écrit à Mme la Préfète, dans un délai de **10 jours** (art. 112 et 114 LEDP).

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :

M. Daniel HEDIGER

Le Secrétaire :

M. Jean-Luc CHOLLET

Aigle, le 18 novembre 2019